COMITE DEPARTEMENTAL DE KARATE DE LA VIENNE

ECOLE DEPARTEMENTALE DE FORMATION DE LA VIENNE

FORMATION des ENSEIGNANTS et ASSISTANTS
INFORMATIONS et DIRECTIVES
Saison 2020/2021

Les formations DAF et AFA sont placées sous le contrôle et l'organisation de l'Ecole Départementale de Formation (EDF) créé au sein de chaque Comité Départemental.

Les formations DAF et AFA sont ouvertes aux candidats licenciés dans les clubs du département, quelle que soit leur discipline : karaté ou discipline associée.

Laurent THOMY est nommé responsable de l'EDF du Comité Départemental de la Vienne.

Attention : La formation DIF est désormais gérée par l'Ecole Régionale de Formation (ERF) de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine.
(cf. infos sur site de la ligue et sur le site de la ZID)

DAF - DIPLÔME D'ANIMATEUR FEDERAL

Le titulaire du DAF exerce, bénévolement, en totale autonomie pédagogique, le karaté ou les disciplines associées, dans tout club affilié à la FFKDA.

Conditions d'inscription :
1. Licence FFK de la saison 2020/2021
2. Avoir 18 ans
3. Etre ceinture noire 1er dan, duan ou dang minimum
4. Certificat médical de non contre-indication à l'enseignement de sa discipline de moins de 3 mois. Attention, le certificat médical de non contre-indication à la pratique n'est pas suffisant.
5. Titulaire d'un diplôme secourisme (PSC1 ou équivalent) ou professionnel médical.
Attention : formation et diplôme délivrés par la Protection Civile
6. Régler le droit d'inscription de 100 € (tarif fixé par la FFK)
Et fournir
7. 1 photo d'identité récente
8. 1 grande enveloppe timbrée au tarif 100 g et libellée à l'adresse du candidat pour envoi du diplôme

Attention :

L'EDF vérifiera à partir du fichier FFK que le candidat est en conformité avec les points 1, 2 et 3.
Les pièces 4 et 8 devront être remises au responsable de l'EDF le jour d'entrée en formation.
La pièce 5 devra être fournie au plus tard le jour de l'évaluation terminale.
Les pièces 6 et 7 devront être jointes au formulaire de demande d'inscription.

Durée de la formation : 37 heures – (Réglementation fédérale)
Réparties sur 4 journées (présence obligatoire - pas d'allègement)
+ un travail personnel à partir de fiches thématiques fournies par le responsable de la formation.

Date limite de dépôt de la demande d'inscription (cf. fiche jointe) :

Jeudi 22 octobre 2020 *(jour du stage des grades à Saint Julien L'Ars)*

(Voir confirmation le 08 novembre pour les candidats au 1er Dan à Poitiers)

ORGANISATION PRÉVISIONNELLE

Les dates et lieux sont susceptibles de modifications selon disponibilité des dojos et salles de cours demandés ou de circonstances imprévues. Montamisé, Vivonne

Dates	Lieu	Objet
D 15 novembre	Vivonne	Préformation et préparation de la
D 20 décembre	Montamisé	Formation 1
Me 30 décembre	Montamisé	Formation 2 et évaluation finale
A définir		Participation Fédérale

+ travail sur fiches thématiques Préformation

Contact : Laurent THOMY Responsable de la formation du CD86 – 07.85.59.23.87 – thomy.karatedo@gmail.com

ECOLE DEPARTEMENTALE DE FORMATION DE LA VIENNE

AFA - ATTESTATION FEDERALE D'ASSISTANT

Le titulaire de l'AFA ne peut enseigner en totale autonomie.
Il participe à l'encadrement d'une séance dans un club affilié à la FFK, sous le contrôle du responsable de la séance, lui-même enseignant diplômé, titulaire au minimum du DAF, et présent dans la salle.

Conditions d'inscriptions à la formation :
1. Pouvoir justifier de 2 années de licences à la FFK, dont la licence de la saison 2020/2021.
2. Etre âgé de plus de 14 ans et de moins de 18 ans
3. Etre au minimum ceinture bleue
4. Régler le droit d'inscription de 30 € (tarif fixé par la FFK)

Formation : 8 heures - (réglementation fédérale), 1 journée
Présence obligatoire

Date limite de dépôt de la demande d'inscription (cf. fiche jointe) :
Jeudi 22 octobre 2020 ***(jour du stage des grades à Saint Julien L'Ars)***

ORGANISATION PRÉVISIONNELLE

Attention : Cette formation ne sera organisée que si 3 candidats au minimum y sont inscrits. Dates et lieux sont susceptibles de modifications selon disponibilité des dojos et salles de cours demandés ou de circonstances imprévues. Montamisé ou Vivonne

Dates	Lieu	Objet
D 20 décembre	Montamisé	Formation AFA

Laurent THOMY- Responsable de la formation du CD86 – 07.85.59.23.87 – thomy.karatedo@gmail.com

Le 8 septembre 2019

Fédération Française de Karaté FFK – Comité Départemental de Karaté de la Vienne
Chez Mr BEZOT Michel, 10 allée des Sablons 86360 MONTAMISE - Tél : **06 87 41 80 07**
Courriel : viennekarate.bezot@gmail.com
Site du CD86 FFK : http://sites.ffkarate.fr/vienne/ SIRET : 440 974 376 000 38 - RNA : W863002193